

ANNEXES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Adoptées par le Conseil le 8 novembre 2012, modifié par le Conseil le 17 novembre 2014

Annexe 1 : Composition du Conseil de l'École doctorale

Collège 1 : Représentants de l'École doctorale et des unités de recherche

Le Conseil a validé la composition et la répartition suivante des voix pour le quinquennal 2013-2017 :

Fonction	Nom	Courriel	Nombre de voix
Directeur de l'ED 101	TUFFERY-ANDRIEU Jeanne-Marie	j.tufferyandrieu@unistra.fr	1
Directeur adjoint de l'ED 101	KLEINER Caroline	ckleiner@unistra.fr	1
Directeur du CDPF	GRANET Frédérique	frederique.granet@unistra.fr	3
Directeur du CEIPI	GEIGER Christophe	ch.geiger@unistra.fr	2
Directeur du CEIE	MESTRE Christian	christian.mestre@unistra.fr	3
Directeur de l'IRCM	ECKERT Gabriel	gabriel.eckert@unistra.fr	3
Représentant de DRES	STORCK Michel	michel.storck@unistra.fr	3
Représentant des juristes de SAGE	LAMBERT-ABDELGAWAD Elisabeth	elisabeth.lambert@misha.fr	1
Secrétaire de l'ED 101 (non votant)	COLY Stéphane	coly@unistra.fr	-
Total :			17

Le critère retenu pour la pondération des voix est la somme des doctorants actuellement inscrits et des directeurs de thèse officiellement rattachés à chaque unité de recherche.

Collège 2 : Autres membres du Conseil

Le Conseil a validé la composition et la répartition suivante des voix pour le contrat quinquennal 2013-2017 :

<i>Fonction</i>	<i>Nom</i>	<i>Courriel</i>	<i>Nombre de voix</i>
Représentant titulaire des doctorants	APPANAH David	david.appanah@etu.unistra.fr	2
Représentant titulaire des doctorants	FORLEN Antonin	antonin.forlen@etu.unistra.fr	2
Représentant titulaire des doctorants	RHINN Émilien	emilien.rhinn@etu.unistra.fr	2
Représentant titulaire des doctorants	TAHAROUNT Nourredine	nourredine.taharount@etu.unistra.fr	2
Représentant suppléant des doctorants	BALVAY Philippe	philippe.balvay@etu.unistra.fr	
Représentant suppléant des doctorants	KILGUS Nicolas	nicolas.kilgus@etu.unistra.fr	
Représentant suppléant des doctorants	LEMIEUX Thomas	thomas.lemieux@etu.unistra.fr	
Directeur de la Fédération de Recherche	BERROD Frédérique	f.berrod@unistra.fr	3
Directeur de l'IEP (Institut d'Études Politiques)	SCHIRMANN Sylvain	s.schirmann@unistra.fr	2
Représentant de la Région Alsace	GRÉGOIRE Aurélie	Aurelie.GREGOIRE@region-alsace.eu	1
Représentant du barreau de Strasbourg	LIENHARD Claude	lienhard-claude@wanadoo.fr	1
Représentant de la Cour Européenne des Droits de l'Homme	SICILIANOS Linos-Alexandre	Linos-Alexandre.SICILIANOS@echr.coe.int	1
Représentant du monde socio-économique	MEYER Guy	guy.meyer@ipar.fr	1
Représentant du MEDEF	HEMMERLIN Alain	info@strasbourg-events.com	1
Représentant BIATS	KRAFT Aurélie	aurelie.kraft@unistra.fr	1
Total :			19

Annexe 2 : Formation doctorale

Elle est répartie en deux catégories :

- les formations spécifiques, propres aux disciplines de l'école doctorale
- les formations transversales, communes à l'ensemble des doctorants de l'Université de Strasbourg.

Formations spécifiques

Chaque doctorant doit avoir validé **72 heures** de formations spécifiques pour pouvoir soutenir sa thèse.

Différents types de formations spécifiques sont envisagés :

- Cours de Master 2 ouverts aux doctorants : la liste est fournie en début d'année universitaire afin de permettre aux doctorants de s'inscrire le plus tôt possible auprès des enseignants responsables des cours.
- Cours de doctorat : ils sont proposés tout au long de l'année et l'inscription s'effectue auprès du secrétariat de l'ED 101.
- Conférences
- Séminaires doctoraux organisés au sein des unités de recherche
- Colloques
- Sessions

L'École doctorale recommande de suivre ces formations durant les trois premières années de la thèse. Cela permet à l'étudiant(e) d'être disponible pour les possibilités et les exigences propres à la fin d'un doctorat (rédaction finale et corrections de la thèse, recherches complémentaires, stages prolongés à l'étranger, communications et publications, insertion professionnelle...).

Le choix des cours, des conférences, des colloques ou autres formations est libre.

La validation d'une formation s'effectue sur la base d'une attestation délivrée par l'organisateur ou sur la base d'une liste d'émargement pour les formations organisées par l'ED 101.

NB : les stages à vocation professionnelle ne sont pas pris en compte.

Formations transversales

Chaque doctorant doit avoir validé **36 heures** de formations transversales pour pouvoir soutenir sa thèse.

Les différentes formations transversales sont les suivantes :

- Formations proposées par le Collège des écoles doctorales : l'inscription s'effectue en ligne sur le site Internet du Collège. Un récapitulatif annuel des formations suivies est

disponible sur ce site Internet et doit être transmis à l'école doctorale pour la validation des formations suivies.

- Doctoriales : cette session s'adresse aux doctorants en fin de thèse pour leur proposer une ouverture sur le monde professionnel local.
- Valorisation des compétences - Nouveau chapitre de la thèse : cette formation s'adresse également aux doctorants en fin de thèse en leur proposant une démarche de construction de projet professionnel appuyée sur un accompagnement personnalisé.

Le choix des formations transversales est libre.

Chaque doctorant peut proposer d'autres sessions à valider au titre des formations transversales : leur validation reste à la discrétion de la direction de l'école doctorale.

Valorisation de l'implication des doctorants dans l'activité de formation et de recherche

1) Participation au comité scientifique du colloque annuel des doctorants

Les doctorants membres du comité scientifique précité valident chacun 10 heures de formations transversales.

2) Participation au concours Lombois

Les doctorants qui encadrent les étudiants préparant le concours Lombois valident chacun 10 heures de formations transversales.

3) Participation aux concours internationaux de plaidoirie

Les doctorants qui encadrent les étudiants préparant un concours international de plaidoirie valident 10 heures de formations transversales. Ils peuvent également bénéficier d'une aide à la mobilité pour les déplacements à l'étranger impliqués par leur participation au concours.

4) Participation à l'évaluation orale des étudiants de licence

Les doctorants contractuels pourront valider 10 heures de formations transversales pour 10 heures d'examens oraux.

Les doctorants non-contractuels pourront valider 15 heures de formations transversales pour 10 heures d'examens oraux.

Dans tous les cas, un doctorant ne pourra pas valider plus de 20 heures de formations transversales au cours de l'évaluation orale des étudiants de licence.

Cas particuliers

1) Doctorants salariés à temps plein (autres que doctorants contractuels)

Les doctorants salariés peuvent participer aux formations disciplinaires et transversales mais n'en ont pas l'obligation.

2) Doctorants en CIFRE

Les doctorants sous convention CIFRE peuvent participer aux formations disciplinaires et transversales mais n'en ont pas l'obligation.

3) Doctorants en cotutelle de thèse

La validation des formations est répartie entre les deux universités signataires de la convention de cotutelle, selon les dispositions de celle-ci.

A l'Université de Strasbourg, les doctorants inscrits en cotutelle doivent effectuer au minimum 36h de formation spécifique et 18h de formation transversale.

4) Doctorants en codirection de thèse

La validation des formations se fait de la même façon que pour les étudiants en cotutelle de thèse.

A l'Université de Strasbourg, les doctorants inscrits en cotutelle doivent effectuer au minimum 36h de formation spécifique et 18h de formation transversale.

Annexe 3 : Fiche synthétique du comité de suivi

COMPTE-RENDU DU COMITE DE SUIVI

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

N° d'étudiant :

Master d'origine :

Intitulé de la thèse :

Date de Première inscription :

Statut (rayer la mention inutile) : contractuel

non contractuel

Date :

Directeur de thèse	Nom : Prénom : Statut (rayer la mention inutile) : Pr McF Section : Signature :
Directeur de l'Unité de rattachement (ou d'équipe)	Nom : Prénom : Statut (rayer la mention inutile) : Pr McF Section : Signature :
Expert invité (facultatif)	Nom : Prénom : Statut (rayer la mention inutile): Pr McF Section : Signature :

Appréciation sur l'état d'avancement des travaux :

Activité d'enseignement (T.D., séminaires....) :

Activité de recherches (Articles, communications....) :

Cours de doctorat suivi (formation spécifique,...) :

Calendrier prévisionnel :

Observations particulières :

Annexe 4 : Modalités de vote du Conseil pour l'attribution des contrats doctoraux

Pour les contrats doctoraux, les membres votants sont les suivants :

- Le directeur de l'école doctorale
- Le directeur adjoint de l'école doctorale
- Les directeurs d'unité de recherche
- Le directeur de la Fédération de recherche

Après l'audition de chaque candidat, une discussion a lieu entre les membres du Conseil. Ensuite, chaque membre votant du Conseil attribue à bulletins secrets une note entre A⁺ et C au candidat auditionné. Outre la prestation orale, il est tenu compte de la qualité du dossier et particulièrement du mémoire de recherche présenté par le candidat.

Le vote s'effectue selon la pondération indiquée en annexe 1. Chaque votant peut se faire représenter ou donner une procuration à un autre membre votant.

Après l'audition de tous les candidats, le Conseil attribue les contrats doctoraux aux candidats ayant obtenu la meilleure évaluation, en ne tenant compte que du nombre de notes A⁺ obtenues par chaque candidat.

Si le nombre de candidats ayant obtenu une telle évaluation est supérieur au nombre de contrats doctoraux à attribuer, le Conseil vote de nouveau à bulletins secrets.

Si tous les contrats ne sont pas attribués à partir du seul nombre de A⁺, le Conseil prend en compte le nombre de A et, le cas échéant, le nombre de B obtenu par chaque candidat.

Annexe 5 : Rapport d'activités

École doctorale 101 Droit, Science Politique, Histoire
Rapport d'activités

Ce rapport d'activités permet de rendre compte de l'avancée de vos travaux au directeur de l'École doctorale. Il est établi en concertation avec votre directeur de thèse et avec votre directeur de Centre, qui émettent un avis pour votre réinscription en thèse.

Ce rapport permet à l'École doctorale de prendre connaissance de votre situation, de vos difficultés et de vos remarques. Sur la base de ce rapport dûment complété, le directeur de l'École autorisera ou non votre réinscription.

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

Adresse :

(en cas de changement de vos coordonnées téléphoniques ou postale en cours d'année, merci d'en avertir l'École doctorale) OUI NON

Titre de la thèse :

.....
.....
.....

Directeur de thèse :

Codirecteur de thèse (précisez s'il s'agit d'une cotutelle) :

Année de 1^{ère} inscription en thèse :

Votre centre de recherche de rattachement :

- Centre de Droit Privé Fondamental (CDPF)
- Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI)
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CERDAC)
- Centre d'études internationales et européennes (CEIE)
- Droit, Religion, Entreprise, Société (DRES)
- Institut de recherches Carré de Malberg (IRCM)
- Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe (SAGE)

1/ Autoévaluation du doctorant

1/ Au cours de l'année universitaire, vous accomplissez votre thèse en étant :

Contrat doctoral ATER Vacataire

Salarié (précisez votre fonction et le nom de l'entreprise)

.....

CIFRE Autre :

sans ressources

Si vous assurez des enseignements à l'université de Strasbourg ou à l'extérieur, précisez le volume horaire annuel :

2/ Le plan de votre thèse a-t-il été validé par votre directeur de thèse ?

oui non

3/ Au cours de l'année universitaire, le calendrier de travail de votre thèse a-t-il été établi et validé par votre directeur de thèse : oui* non

*sur une base : mensuelle trimestrielle semestrielle annuelle

4/ Par rapport au calendrier fixé, vous considérez-vous comme :

en retard* en avance proche du rythme défini

* Quelles en sont les raisons ?

.....
.....
.....
.....

5/ Au cours de cette année universitaire, avez-vous effectué un ou plusieurs séjour(s) de recherches à l'étranger ?

oui* non

* Précisez lieu et durée du ou des séjours :

.....
.....
.....
.....
.....

* Avez-vous bénéficié d'un financement de ?

votre unité de recherches l'École doctorale Autre :

.....
.....

6/ Avez-vous publié dans une revue scientifique au cours de l'année universitaire ou êtes-vous intervenu(e) dans un colloque/conférence/journée d'études ?

Oui* non

*Précisez les références :

1/.....

.....

2/.....

.....

7/ Êtes-vous membre d'un programme de recherches ?

Oui* non

*Précisez

.....

.....

.....

8/ Vous sentez-vous impliqué(e) dans la vie de votre centre de recherches ?

oui non

Précisez :

.....

.....

.....

.....

À ce jour :

Nombre de pages rédigées :

Nombre de pages validées par votre directeur de thèse :

Une date ou une période de soutenance est-elle envisagée ? Si oui, laquelle ?

Les rapporteurs et membres de jury sont-ils pressentis ?

3/ Réinscription en doctorat

Nom :	Prénom :
Sollicite une inscription supplémentaire en doctorat au titre de l'année 20.. /20..	
Signature du doctorant	

Avis motivé du directeur de thèse (à recueillir par le doctorant, avant retour du rapport à l'ED)		
<input type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> réservé	<input type="checkbox"/> défavorable pour les motifs suivants :
.....		
.....		
.....		
Signature du directeur de thèse		

Avis motivé du codirecteur de thèse (à recueillir par le doctorant, avant retour du rapport à l'ED)		
<input type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> réservé	<input type="checkbox"/> défavorable pour les motifs suivants :
.....		
.....		
.....		
Signature du codirecteur de thèse		

Avis motivé du directeur de Centre de recherche (à recueillir par le doctorant, avant retour du rapport à l'ED)		
Cet avis tient compte de l'implication du doctorant dans la vie du Centre (participation, organisation de séminaires...)		
<input type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> réservé	<input type="checkbox"/> défavorable pour les motifs suivants :
.....		
.....		
.....		
Nom, prénom :	Signature du directeur du Centre de recherche	

Annexe 6 : Attestation d'originalité du manuscrit

Conformément à l'article 3.3. du règlement intérieur de l'École doctorale, tel que modifié par le Conseil le 17 novembre 2014, le candidat au doctorat doit, au moment du dépôt de sa thèse en vue de la soutenance, attester l'originalité de son manuscrit, en remplissant et signant le formulaire suivant (à imprimer sur une feuille à part) :

École doctorale Droit, Science politique, Histoire (ED 101) de l'Université de Strasbourg

Par la présente, je soussigné(e),
auteur d'une thèse intitulée.....,
rédigée sous la direction de,
atteste que le manuscrit remis à l'École doctorale (ED 101) est le fruit d'un travail personnel
et qu'il ne contient aucun paragraphe repris du travail d'un autre auteur, en langue française
ou en langue étrangère, tiré d'une autre thèse, article, note, livre, sur support papier ou
électronique.

Fait à, le

Signature du candidat au doctorat